

# Pour un été complètement **FOU**, viens travailler avec **NOUS!**

## **ANIMATEUR/ANIMATRICE ESTIVALE**

La Ville de Témiscouata-sur-le-Lac est à la recherche d'une personne créative, dynamique et organisée pour occuper le poste de animateur/animateur estivale! Sous la supervision de l'équipe du Service des loisirs et de la culture, tu auras à organiser, animer, coordonner et évaluer la programmation estivale du Parc Clair Soleil.

Tu aimes planifier et organisée mille activités? Tu as envie de passer un été mémorable à dynamiser ton milieu?

**C'est sûrement toi qu'on cherche!**

**Voici ce qu'on t'offre :**

- Entre 35 et 40 heures/semaine de mai à août;
- Un salaire concurrentiel, selon la politique de rémunération en vigueur;
- Vêtements et équipements de travail fournis;
- Un rabais sur une inscription à une activité physique de ton choix;
- Une soirée de reconnaissance à la fin de l'été;
- Et surtout, une équipe de travail agréable et dynamique!

À noter que tu auras à travailler de soir et de fin semaine à l'occasion, tu dois donc aimer les horaires variable!

**Ce poste t'intéresse?**

Envoie-nous ton CV et une lettre de présentation pour chacun des postes qui t'intéressent avant **le vendredi 10 avril 2019 à 16 h 30** à Samie Fortin, technicienne en loisir.

**En personne :** 861, rue commerciale Nord, Témiscouata-sur-le-Lac

**Par courriel :** sfortin@temiscouatasurlelac.ca

**Important!**

Il est obligatoire de joindre ton curriculum vitae à ton dossier de candidature (même si tu as déjà travaillé à la Ville) en précisant pour quel emploi tu postules.

Toute candidature reçue sans curriculum vitae et/ou après la date limite sera rejetée automatiquement.

Les entrevues auront lieu entre le 16 et le 19 avril 2020, selon les départements. Aucune autre date ne sera fixée pour passer les entrevues et les candidats devront obligatoirement se rendre sur place (aucune entrevue par webcaméra). Il est de la responsabilité de l'étudiant de se rendre disponible lors de ces journées, sinon nous ne pourrons retenir sa candidature. Pour avoir accès à un emploi d'été, l'étudiant doit obligatoirement avoir fréquenté une institution scolaire dans l'année.

On a hâte de te rencontrer!